

Grenoble, le 10/07/2017

La CAPL d'affectation des agents de catégorie C au 1er septembre 2017 s'est tenue le 10 juillet 2017.

Les représentants du personnel sont Solidaires Finances Publiques (3 sièges), la CGT (2 sièges) et l'Union CFDT-CFTC-UNSA (1 siège). Les seules organisations syndicales présentes étaient Solidaires Finances Publiques et la CGT.

Dans sa déclaration liminaire, Solidaires Finances Publiques a dénoncé l'obligation faite aux nouveaux agents de rester durant 3 ans sur leur première affectation. Cela conduit à un nombre important d'agents affectés ALD (94 pour l'Isère) et donne tout pouvoir aux directeurs locaux pour les affectations.

De la même manière que lors de la CAP de recours en notation, le Président de séance n'a pas répondu à notre déclaration liminaire.

Solidaires Finances Publiques rappelle qu'une de ses revendications les plus fortes est le respect des règles de gestion, découlant des directives nationales, soit la règle de l'ancienneté. Nous veillons également au respect du grade des postes implantés (1 agent C sur un poste C et un agent B sur un poste B).

Sur le mouvement juridique, une seule entorse aux règles de gestion a été relevée par les représentants du personnel. Malgré nos différentes interventions, la Direction est restée campée sur ses positions.

Pour cette raison, et au vu du nombre de postes vacants vos élus ont voté contre le mouvement juridique.

En effet, hors EDR, sur 465 postes implantés, 97 emplois ne sont pas pourvus dans le département. Après affectation des ALD, 14 postes restent vacants, et l'Isère reste globalement déficitaire de 28,2 ETPT (équivalent temps plein travaillés) : $465 \text{ implantés} - 368 \text{ pourvus} - 24,2 \text{ de temps partiel} + 94 \text{ ALD} = 28,2$.

Pour l'EDR (affectation nationale), 10 emplois sont pourvus sur les 11 implantés.

Concernant les agents affectés « ALD », de nombreux dossiers ont été évoqués. A l'issue des débats, seul un changement a été consenti par l'administration : l'inversion d'affectation entre deux agents ALD a été effectuée (selon leurs souhaits).

Solidaires Finances Publiques dénonce une nouvelle fois l'obligation faite aux nouveaux agents de rester durant 3 ans sur leur première affectation. Celle-ci étant dorénavant obligatoirement ALD, le nombre d'agents « à la disposition du directeur » continue de croître mécaniquement. A ce rythme, on peut estimer que le nombre d'ALD dépassera 200 d'ici 2 ans. En conséquence, près de la moitié des agents C du département sera maintenue dans une situation précaire.

Solidaires Finances Publiques revendique une affectation la plus fine possible dès le mouvement national (commune-mission-structure).

Les élus en CAPL C de Solidaires Finances Publiques restent à votre disposition pour tout renseignement.

Isabelle MANFREDONIA
CDIF Grenoble – 04 76 39 39 61

Patricia REOLON
SIP La Mûre – 04 76 81 52 30

Yannick STEVENS
Division des Affaires Juridiques – 04 76 70 85 82